

Syndicat des Avocats de France
38^{ème} congrès Bayonne 11, 12 et 13 novembre 2011

Introduction sur le rôle du SAF

Franck Heurtrey
SAF LYON

Mes Chers Amis,

Il me revient le privilège d'ouvrir les travaux de notre congrès, consacrés aujourd'hui à l'effectivité des droits, et d'engager nos débats du jour.

L'ambition de cette introduction n'est pas tant d'essayer d'expliquer à quoi nous pouvons bien servir collectivement au travers du SAF que d'essayer de tisser un fil conducteur, un fil rouge, pour alimenter notre réflexion commune tout au long de cette journée et des trois tables rondes proposées. Et de démontrer combien notre syndicat est essentiel et combien notre action collective est primordiale.

Sans oublier l'impératif posé par Régine Barthélémy à Sète, l'injonction de Régine, de faire du congrès un moment festif, convivial, qui (re)donne la pêche.

Il est de bon ton d'introduire ou de ponctuer un discours de citation d'hommes et de femmes plus ou moins célèbres. Alors j'ai entrepris très tôt de trouver cette citation qui illuminerait de manière tout à fait essentiel mon propos et lui donnerait un crédit certain. J'en étais à chercher parmi les classiques lorsque se présenta à moi, il y a tout juste une semaine, le onzième numéro du Journal du Barreau de LYON.

Il s'agit là d'un bel outil de communication sur papier glacé à destination des confrères mais surtout à destination de l'extérieur. Le journal donne tous les mois la parole à un invité, type grand témoin, un chanteur, un jeune cuisinier, un chef d'entreprise, bref une personnalité mais d'origine lyonnaise.

Et l'invité est questionné par un confrère sur une double page : *avez-vous un avocat ? Est-ce que vous aimez votre avocat ? Pourquoi n'êtes vous pas vous-même devenu avocat ?* En général, ils ont tous un avocat lequel est maintenant un ami très proche et ils ont tous rêvé un jour d'embrasser cette profession.

Exemple dans le n° d'avril. Question à Liane Foly, qui fait la une : *A quel rythme rencontrez-vous vos différents avocats ?* Réponse de la chanteuse : *Je les sollicite un peu comme on sollicite un dentiste ou une gynécologue. C'est-à-dire régulièrement ! C'est un professionnel indispensable dans le show business. A moi le show, à eux le business !*».

Dans le numéro de novembre qui vient de paraître, on retrouve en Une Jean-Michel Aulas, le puissant patron de l'Olympique Lyonnais.

Voici la fin de l'entretien : Question « *Avocat, est-ce un métier que vous auriez pu exercer ?* »
« *J'aurais bien aimé l'être, comme j'aurais d'ailleurs bien aimé être médecin* ».

Pourquoi ? « *Parce que l'avocat est devenu une source indispensable de savoir pour l'entreprise comme pour les hommes d'action. Sa fonction est essentielle. Il rend des services aux personnes qui*

créent de la valeur ajoutée. C'est très valorisant. D'autre part, c'est un métier tourné vers l'avenir et en mouvance perpétuelle ».

Et la chute pour finir. *« L'avocat exerce en quelque sorte une mission de service public. Cela me plaît ».*

Voilà la parole révélée de Jean-Michel Aulas : amis avocats, vous valez mieux que ça, mieux que la valeur ajoutée que vous pouvez apporter aux hommes d'actions (et aux actions elles-mêmes), vous êtes – *en quelque sorte* – presque investi d'une mission de service public, vous êtes – *en quelque sorte* – presque des auxiliaires de justice.

Il m'a semblé que nous avions là un bon point de départ pour notre réflexion et que Jean-Michel AULAS mettait le doigt sur une problématique très actuelle : la question de l'identité de l'avocat, ou plutôt de la remise en question très forte de cette identité et, par extension, la question de notre capacité collective à répondre à cette remise en cause, *« ce mouvement perpétuel »* évoqué par M. AULAS et qui n'a, semble-t-il, jamais été aussi fort qu'aujourd'hui.

Identité de l'avocat – Remise en cause – Réponse collective

Est-il superflu de rappeler ici la conception que nous défendons de l'avocat, attaché à son indépendance, à sa déontologie, au service de la Justice et des justiciables, garants des libertés, bref, un avocat que nous voulons *« dans la cité »* et sur tous les fronts militants.

Cette conception apparaît aujourd'hui si peu moderne à certains qu'on l'affuble de l'adjectif *« traditionnel »* : l'avocat traditionnel contre l'avocat moderne, l'avocat archaïque contre l'avocat de Jean-Michel Aulas, l'avocat militant contre l'avocat marchand.

Nous pouvons recenser trois grands facteurs de remise en cause de l'identité de l'avocat dit traditionnel : politique, institutionnel et interne.

Il suffit d'humer le fond de l'air politique en France depuis 10 ans pour s'en convaincre et d'énumérer les occupants (parfois oubliés) de la place Vendôme depuis 2002 : PERBEN, CLEMENT, DATI, ALLIOT-MARIE, MERCIER et les basses œuvres législatives attachées à leur patronyme. Que le temps où les pouvoirs publics pouvaient être à l'origine d'une loi comme celle votée en 2000 sur la présomption d'innocence semble bien révolu.

Le gouvernement aujourd'hui est plutôt à l'origine d'attaques en règle contre le service public de la Justice, ce qui impacte de manière brutale notre exercice quotidien. Nous l'avons répété à de nombreuses reprises lors de nos intersyndicales Justice avec les magistrats, greffiers, éducateurs PJJ, personnel SPIP : sans service public de la justice digne ce nom, l'avocat est placé face à un choix cornélien : assumer lui-même et supporter complètement la mission de service public également dévolue à l'Etat ou, tout simplement, abandonner l'exercice de ces missions.

La 1^{ère} table ronde animée par Yves TAMET sur l'effectivité des moyens de la Justice, avec la participation de nos amis du Syndicat de la Magistrature, expliquera combien cette remise en cause du service public de la Justice a été profonde (crédits pour l'aide juridictionnelle en berne, la carte judiciaire) et combien on attend toujours plus de l'avocat pour le rétribuer toujours moins.

Une remise en cause des moyens de la Justice accompagnée d'une mutation institutionnelle et d'une mutation du périmètre du droit, toujours plus vaste.

Alors que l'Etat se désengage, on a pu assister ces dernières années à une volonté politique quasi irrésistible de voir notre profession évoluer vers le domaine marchand, de voir l'avocat sortir de son champ d'action traditionnel. Le SAF dénonce depuis plusieurs années ce mouvement de libéralisation, de dérégulation et de déréglementation de notre profession.

Arrêtons-nous un instant : Comment l'Etat perçoit-il notre profession ? Comment l'Etat conçoit-il l'évolution de notre profession ?

La lecture des seuls titres des rapports commandés par les pouvoirs publics lors de ce quinquennat au sujet de notre profession est éloquente :

1°/ Rapport ATTALI de 2008 « *pour la libération de la croissance française* »

2°/ Rapport DARROIS de mars 2009 « *sur les professions du droit* » - sous-titre consacré aux avocats : « *Un périmètre d'activité élargi – un exercice professionnel rénové* ».

3°/ Rapport PRADA de mars 2011 « *sur certains facteurs de renforcement de la compétitivité juridique de la place de PARIS* ».

L'avocat n'est aujourd'hui considéré par les pouvoirs publics que sous l'angle strictement marchand, n'est pris en considération qu'en sa seule qualité d'agent économique. Et c'est somme toute logique pour un pouvoir qui nie le service public de la Justice.

Nous sommes vus, au choix :

- comme une profession réglementée qu'il faut déverrouiller, au même titre que les chauffeurs de taxis, pour accélérer la concurrence et libérer la croissance, devant les tribunaux comme aux portes de Roissy : je force le trait, mais Attali n'en pense et n'en écrit pas moins.

- Comme une profession qui pourrait à l'extrême rigueur moraliser le monde des affaires, d'où l'importance de permettre à l'entreprise d'avoir ses propres avocats. C'est l'argument massue de notre confrère DARROIS qui évoque dans son rapport le « *renforcement de l'éthique dans le monde des affaires* » via l'avocat en entreprise.

- Nous sommes vus encore comme une profession qui peut permettre aux directeurs juridiques des grands groupes de bénéficier du *legal privilege*, de la confidentialité des correspondances, et de rivaliser ainsi avec leurs homologues étrangers ; argument massue de l'inspecteur général des finances honoraires PRADA pour instituer un tableau B dans nos ordres intégrant les avocats en entreprise.

Voilà les préoccupations actuelles des pouvoirs publics à l'égard de notre profession, prise uniquement/exclusivement dans sa perspective économique la plus aride.

Le pire, mes chers amis, est que ce mouvement puisse trouver au sein de notre profession un écho.

Les partisans d'une libéralisation de notre profession, ou à tout le moins, d'un assouplissement de ses règles, ont de puissants relais. Les épisodes de la mise au vote et du vote lui-même sur l'avocat en entreprise par le CNB à l'automne 2010 l'ont malheureusement illustré et ont révélé une fracture certaine au sein de la profession et l'urgente nécessité de réformer notre représentation nationale.

La 2^{ème} table-ronde animée par Régine Barthélémy nous interrogera sur notre gouvernance, élément central de notre combat syndical. Au-delà des revendications que nous portons (je pense au mode de scrutin du CNB), la question de la gouvernance doit nous interroger sur l'unité de notre profession : sommes-nous encore capable de former une profession unie ? Sommes-nous encore en capacité de rassembler les membres de notre profession autour d'un dessein commun ?

Dans ce contexte politique et institutionnel, les jeunes confrères doutent, ne savent plus où ils habitent, pris en tenaille entre l'espoir d'exercer plus qu'un simple métier et la conscience que les mutations évoquées précédemment impose aussi une exigence de modernisation, voire d'adaptation.

A ce titre, la fin du stage n'a assurément pas arrangé les choses ni calmé les inquiétudes de nos jeunes confrères. Cette décision, totalement irréfléchie, a été là aussi une remise en cause brutale de notre identité. Où a lieu désormais ce compagnonnage, la transmission des savoirs ?

Les confrères s'interrogent plus largement : comment concilier un exercice professionnel qui exige toujours plus de nous, qui nous impose marchande, des obligations comptables toujours plus fortes – comment concilier cet exercice quotidien parfois épuisant et l'aspiration de l'autre côté à servir la Justice, à militer pour les droits fondamentaux, à participer à la vie de la société autrement que par nos cotisations sociales.

Il faut que notre syndicat soit source d'innovation ; il faut que nous inventions, collectivement, de nouvelles solutions ; il faut que nous ouvrons de nouvelles voies.

La 3^e table ronde qu'animerà Françoise Mathe cet après-midi sur le thème de l'effectivité des droits et des structures d'exercice nous présentera ces nouveaux modes d'exercice qui permettront – peut-être - demain de concilier nos convictions militantes et notre exercice professionnel.

Je veux ici être optimiste : Le rôle de notre syndicat est plus que jamais déterminant.

A l'égard des pouvoirs publics, il faut que nous soyons bien sûr plus entreprenants, que nous développions à tous les niveaux, auprès des parlementaires, un lobby actif, que nous tissions des relations étroites avec les partis de gauche pour que nous renforçons l'influence du syndicat au cœur de la machine législative.

La lecture des projets de certains candidats récemment désignés laisse à penser que nous avons là encore à faire preuve de beaucoup de pédagogie pour remettre la justice à sa vraie place. Si André Vallini a été vivement applaudi à NANTES, je veux savoir aujourd'hui ce qui sera fait demain, notamment sur la taxe de 35 euros : le SAF doit interpeller les candidats et obtenir des engagements fermes.

A l'égard des confrères, il faut que notre syndicat s'ouvre plus largement. Nos effectifs ne sont pas à la hauteur de l'audience de notre syndicat : et nous pourrions ici développer réflexions et projets pour la profession, tout cela sera bien vain, si nous ne trouvons personne pour le relayer au sein de nos barreaux. Le prochain conseil syndical, élu ce soir, devra avoir pour tâche première de mobiliser nos sections pour que nos effectifs puissent doubler sinon tripler.

Développer nos sections doit être un impératif.

Il faut rassembler ceux qui se sont éloignés, convaincre ceux qui hésitent à nous rejoindre, aller chercher en personne ceux qui ne nous connaissent pas encore. Je suis toujours admiratif de l'énergie que nous pouvons collectivement dégager.

La période qui s'ouvre en 2012 - avec un nouveau président du CNB, un nouveau président de la conférence des Bâtonniers, une femme à la tête du barreau de Paris, et, souhaitons-le, un garde des sceaux de gauche - cette période qui s'ouvre s'annonce magnifique.

Mes chers amis, ne ratons pas le coche, soyons présents.

Bayonne le 12 novembre 2011